Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

USINESONORE 2022

La 8e édition d'Usinesonore revient cette année au Pré de la Tour à La Neuveville. Pour cela, la municipalité aura besoin de l'intégralité de la place de parc durant toute la manifestation, soit du 2 au 21 juin 2022 (montage et démontage compris).

L'accès au parking du Pré de la Tour par le parking du Vichon sera fermé depuis le 1er juin 2022. Les automobilistes sont priés de repartir par la rue du Lac.

Des panneaux d'interdiction de stationner seront placés sur toute la place deux semaines avant la manifestation pour information (à l'identique de ce qui est fait pour l'hivernage des bateaux).

Les véhicules qui seraient encore parqués sur la place jeudi matin 2 juin 2022 seront déplacés.

Nous vous prions donc de bien vouloir stationner vos voitures, par ex : au chemin des Vergers, parking du Vichon, place de la Gare.

Merci de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

BALADE DANS LES GORGES DE SAINTE VÉRÈNE

Jeudi 23 juin 2022

Suite à la belle sortie du 24 mars dernier où une vingtaine de personnes avaient fait le tour du lac de Bienne tout en visitant à Nidau le musée de la correction des eaux du Jura, puis en faisant halte au restaurant la Péniche pour un goûter savoureux, nous vous proposons cette fois de découvrir les magnifiques gorges de Sainte Vérène.

Nous marcherons sur un sentier bucolique traverse une forêt proche de Soleure, tout en longeant un charmant ruisseau jusqu'à un petit ermitage consituté d'une petite maison habitée par un ermite. De belles chapelles sont situées près de grottes. La promenade très facile se fait presque à plat, mais il faut compter 1 heure aller-retour. Goûter en ville avec un authentique gâteau de Soleure.

Départ le 23 juin à 13h15 devant la poste de la Neuveville. Trajet en car. Retour à 18h au plus tard. Prix : 30.- par personne à payer sur place. Renseignements auprès du pasteur Ebbutt : 032 751 28 57

Inscription à retourner au secrétariat paroissial Grand-Rue 13, 2520 La Neuveville, info@paref2520.ch, 032 751 10 35, tous les matins sauf le mardi

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

No de téléphone : .....

VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES DE NAVIGATION À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de navigation avec la compagnie BSG (Lac de Bienne-trois lacs – Aare).

Tarif: CHF 20.- par carte et par jour.
Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, Place du Marché 3, La Neuveville.

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Jeudi, 30 juin 2022 à 18h30, au musée de la Vigne du lac de Bienne à Ligerz

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 9.12.2021
2. Bouclement annuel 2021
3. Révision du règlement sur le statut du personnel et les traitements
4. Révision du règlement d'organisation
5. Election de deux de membres du comité TLN
6. Divers

Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Ancien district de La Neuveville

CONSULTATION PUBLIQUE RÉORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVE NORD DU LAC DE BIENNE ET DU PLATEAU DE DIESSE

APRÈS LA MISE EN SERVICE DU TUNNEL DE GLÉRESSE EN 2026

L'inauguration du tunnel ferroviaire à Gléresse en 2026 entrainera la fermeture de la halte ferroviaire de ce village. La conférence régionale des transports Bienne – Seeland – Jura bernois (CRT1) a ainsi lancé une étude pour repenser la desserte en transports publics après 2026 dans ce périmètre, qui comprend également une partie de la rive nord du lac de Bienne et le Plateau de Diesse.

La population et les communes concernées sont invitées à s'exprimer sur le concept de bus proposé lors de la consultation publique qui se déroulera du 19 mai au 8 juillet 2022. Un questionnaire ainsi que tous les documents relatifs à cette consultation publique peuvent être téléchargés sur les sites internet de Jura bernois.Bienne et seeland-biel-bienne.

19 mai 2022, Conférence régionale des transport Bienne-Seeland-Jura bernois

Vide Grenier
Marché Artisanal
La Neuveville
Dimanche 29 mai 2022
9h à 16h au bord du lac de la Neuveville
Quai Maurice Moeckli
Pour inscription ou information contacter : 079 206 23 96
E-mail : videgrenier2520@gmail.com Facebook : vide grenier La Neuveville

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Rue des Mornets 15
2520 La Neuveville

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE DE PAROISSE

LE 20 JUIN 2022 à 20h00 à la salle de paroisse

Ordre du jour :

1) Méditation
2) Nomination des scrutateurs
3) Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 18.11.2021
4) Comptes 2021, rapport organe de révision
5) Mandat présidence 2025 - 2029
6) Postes vacants : Délégué du Synode + Délégué représentant des paroisses du Jura Bernois
7) Rapport d'activités du groupe missionnaire
8) Informations de l'équipe pastorale
9) Rapport de la Présidente du Conseil de paroisse
10) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse
Jean-Pierre Latscha

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.
Paralysie
Troubles de la vue
Troubles de la parole
144 Numéro d'urgence
www.attaquecerebrale.ch
Fondation Suisse de Cardiologie
Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9

Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

4 juin, 18 juin

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 23 juin 2022 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

ordre du jour

1. Assermentation du nouveau président de l'Assemblée communale
a) Promesse solennelle de M. Pierre Petignat, Président élu de l'Assemblée communale

2. Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

4. Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Approbation du compte 2021 du Collège de district de La Neuveville

5. Présentation des comptes communaux 2021
a) Introduction

6. Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2021
b) Présentation des arrêtés de compte
c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021
e) Approbation du compte 2021 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

7. Approbation du Règlement de la crèche communale
a) Présentation du dossier
b) Approbation du Règlement de la crèche communale

8. Assermentation du Vice-président de l'Assemblée et de deux nouveaux collaborateurs
a) Promesse solennelle de M. René Bourquin, Vice-président élu de l'Assemblée
b) Promesse solennelle de Mme Mélanie Kiener, Secrétariat
c) Promesse solennelle de M. Yann Schütz, Voirie

9. Informations du Conseil communal

10. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 20 mai 2022

FÊTE NATIONALE DU 1er AOÛT 2022 À DIESSE

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine Fête nationale qui aura lieu le lundi 1er août 2022 à Diesse, au complexe du Battoir, le Conseil communal souhaite s'associer les services de toute société locale qui serait intéressée à s'investir pour le rayonnement de la célébration nationale, notamment dans la mise en place et la gestion de la cantine.

Les sociétés séduites par cette perspective voudront bien s'adresser, **d'ici au 30 juin 2022,** à l'Administration communale (soit par téléphone au 032 315 70 70, soit par courriel à info@leplateaudediesse.ch, soit par courrier à l'adresse La Chaîne 2, 2515 Prêles). Nous nous tenons bien entendu à leur entière disposition pour de plus amples renseignements.

L'administration communale

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logements qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au 1er juin 2022 à l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 1er juin 2022 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
Commune bourgeoise
Prêles

Dimanche 26 juin 2022 dès 10h00
Métairie de la Grande-Maison - Diesse

ORDRE DU JOUR :

1. Camping Prêles SA
1.1 Comptes 2021 pour information
1.2 Informations du Président du CA

2. Assemblée de Bourgeoisie
2.1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2.2. Comptes 2021
2.3. Informations du Conseil
2.4. Divers et imprévus

NB : Cette assemblée sera suivie du traditionnel pique-nique bourgeoisial, dès 11h30, à la même adresse

RAPPEL

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :
   - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

   - Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
   - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
   - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
   - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
   - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

   - La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
   -Dans *les endroits où la visibilité est restreinte,* les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
2. **La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2022, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.**

   Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.
3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.
4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles le 11 mars 2022 — Le Conseil communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

PROCHAINE RENCONTRE DES AÎNÉS
Mercredi 22 juin 2022
Pique-nique au stand de tir de Prêles

Le rendez-vous est fixé à 11h30. **Il n'est pas nécessaire d'apporter la viande, le repas étant organisé et offert.**

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au mercredi 15 juin 2022** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.

✂----------

Pique-nique du 22 juin 2022, au stand de tir de Prêles

Nom : ..... Prénom: .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél.: .....

Transport : NON ❍ OUI ❍

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au mercredi 15 juin 2022

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale ***« La Luciole »***, la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

son stagiaire à 100 %

Pour une durée déterminée de six mois.

Vous êtes dynamique, flexible, autonome et désireux de vous investir dans la découverte de la profession au sein de notre crèche ?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE.

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Entrée en fonction : 1er août 2022

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser **jusqu'au 31 mai 2022** à :

Commune mixte de Plateau de Diesse
M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au n° de tél. 032 315 70 70.

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

BALADE HISTORIQUE
Village de Diesse

Samedi 11 juin 2022 de 9h00 à 13h00

A la découverte de l'ancien village de Diesse

Visites, explications et anecdotes
racontées par Monsieur Marcel Guillaume
enfant du village

Apéro en fin de balade Chants
par Eliane Geiser de Diesse

Rendez-vous : parking de l'Eglise de Diesse à 9h

Prix : Fr. 20.- (gratuit pour les enfants) y compris, en souvenir, une petite brochure élaborée par le GAD et Richard Tucker

Inscription : jusqu'au 4 juin 2022 chez Nicole Lecomte 079 287 49 86 / lecomteny@bluewin.ch
Paiement : Groupe Animation Diesse 2517 Diesse
CH34 8005 1000 0025 4770 2
Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Le GAD vous souhaite de passer un
agréable moment lors de cette balade

Commune de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

Commune mixte de Nods

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Mai

Lundis 30 8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

SDON

JOURNÉE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU PÉDESTRE NODS-CHASSERAL

La traditionnelle journée d'entretien du réseau des chemins pédestres entre Nods et Chasseral aura lieu le samedi 11 juin 2022. L'essentiel des travaux est prévu sur les sentiers Nods – Chasseral et La Jeure Chasseral. La nature prend sa place également sur les tracés des randonneurs. En conséquence il y a lieu d'éliminer de manière mécanique et manuelle les plantes parasites qui gagnent rapidement du terrain.

Nous invitons chacune et chacun à consacrer quelques heures pour ces travaux indispensables au maintien du réseau de chemins pédestres et de randonnée, par ailleurs également utilisé par les amateurs de vélo tout-terrain. Les utilisateurs réguliers et occasionnels de ces tracés menant de Nods, Lignières à Chasseral sont invités à donner leur coup de cisaille !

Le rendez-vous est fixé pour le samedi 11 juin 2022 à 8 h 45 au Sud bâtiment communal (le Battoir).

La subsistance intermédiaire est organisée. Une partie des outils et machines sont à mis à disposition par la Commune de Nods. Merci de vous équiper de vos petits outils, d'habits adaptés aux conditions météorologiques du moment et de bonne humeur. Un repas en commun sera servi à la fin des travaux vers 14 h. Pour d'autres informations votre appel aboutira au 079 249 52 41. La SDN vous remercie déjà pour votre engagement.

Société de développement de Nods/ W.Su

Nouvelles de l'administration

Édifice de l'Antiquité tardive à Kallnach Nouvelles découvertes

Des chercheuses et des chercheurs de l'Université de Berne et du Service archéologique du canton de Berne ont réétudié des vestiges mis au jour à Kallnach lors de fouilles de sauvetage en 1988 et 1989. Ces vestiges datent de l'Antiquité tardive, une période pour laquelle nous n'avons que peu de sources écrites ou matérielles. Les résultats de cette collaboration sont publiés dans un livre, qui sera présenté le 30 mai 2022.

La commune de Kallnach, dans le Seeland bernois, abrite un riche patrimoine archéologique qui illustre particulièrement bien l'époque de la Rome impériale. Le Grand Marais était bordé par une voie romaine reliant le lac Léman au Rhin en passant par Avenches/Aventicum (VD) et Studen/Petinesca. On sait depuis le XIXe siècle que le centre du village actuel recèle plusieurs édifices romains ayant fait partie d'un vaste domaine agricole.

L'équipe de fouille n'a donc pas été surprise de mettre au jour les restes d'une autre construction lors de la campagne de sauvetage organisée par le Service archéologique du canton de Berne (SAB) en 1988 et 1989. Cependant, cette découverte présentait une singularité : l'édifice avait été érigé à la fin du IIIe siècle de notre ère et utilisé jusqu'au début du Ve siècle, qui marque la toute fin de l'époque romaine. Or, les découvertes d'occupations rurales civiles datant de cette époque sont très rares. Souvent, elles ont été abandonnées au IIIe siècle et les terrains agricoles ont été envahis par la forêt. Durant le Haut Moyen Âge (du Ve au Xe ou XIe siècle), les ruines de la construction de Kallnach ont été recouvertes par une nécropole. Les vestiges architecturaux et les tombes ont donné lieu à une première publication du SAB en 2006. Ces découvertes datant de l'Antiquité tardive ont fait l'objet de mesures de conservation avant d'être entreposées pour pouvoir être étudiées ultérieurement. C'est ce qui a été fait récemment à l'initiative de l'Institut des sciences archéologiques de l'Université de Berne et les résultats de ces travaux coopératifs sont publiés dans un livre.

Une convention de recherche collaborative

Ce nouvel ouvrage consacré au site de fouilles du Bergweg à Kallnach illustre tout le potentiel d'une étroite collaboration dans le domaine de l'archéologie. C'est précisément pour exploiter ce potentiel qu'une convention de recherche a été conclue en 2019 entre le SAB et le département Provinces romaines de l'Institut des sciences archéologiques du canton de Berne. La convention intensifie la coopération entre les deux institutions : l'université offre un cadre permettant de pratiquer des activités de recherche spécialisées tandis que le travail réalisé sur le terrain par le Service archéologique sert de support à un enseignement pratique. Les découvertes faites à Kallnach ont offert aux étudiantes et aux étudiants une occasion idéale d'élargir leurs connaissances et de commencer à se constituer un réseau dans leur futur domaine professionnel.

Le SAB travaille en étroite coopération avec l'Université de Berne et avec d'autres hautes écoles dans tout un éventail de domaines. Il collabore par exemple avec la chaire d'archéologie préhistorique, l'Institut de médecine légale, la Haute école pédagogique, la Haute école des arts ou encore la bibliothèque universitaire.

Ukraine : large soutien du canton dans une grande variété de domaines

Qu'il s'agisse de logement, de travail, d'école ou de représentation des parents absents, diverses Directions du canton de Berne travaillent sans relâche pour assurer l'hébergement et la prise en charge des personnes ayant fui l'Ukraine.

A l'heure actuelle, 6600 personnes ayant fui l'Ukraine sont déclarées dans le canton de Berne. La majorité est hébergée chez des particuliers (4676 personnes) et 1220 personnes dans des structures collectives. L'afflux en Suisse de personnes en quête de protection a un peu ralenti. Au début, le canton de Berne a accueilli presque 20 % de personnes de plus que nécessaire selon la clé de répartition intercantonale. Un rééquilibrage est donc en cours.
"Sans la forte mobilisation des familles d'accueil, nous ne serions jamais parvenus à héberger ces personnes dans d'aussi bonnes conditions ", a souligné le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. Il tient d'ailleurs à remercier la population bernoise. *"Même si certaines familles d'accueil n'ont pas encore eu la possibilité d'héberger des personnes venues d'Ukraine, il est important d'avoir cette offre à disposition car l'évolution de la situation reste imprévisible"*, a-t-il précisé.

Activité professionnelle des personnes ayant fui l'Ukraine

Les personnes en provenance d'Ukraine ayant obtenu le statut de protection S sont autorisées à travailler en Suisse. *"Dans le canton de Berne, les offres des offices régionaux de placement sont accessibles aux personnes ayant fui l'Ukraine qui répondent aux critères d'employabilité"*, a expliqué le conseiller d'État Christoph Ammann, directeur de l'économie. *"Disposer des connaissances requises dans une langue peut être l'un d'entre eux."*
Les offices régionaux de placement ont reçu 138 inscriptions et placé 8 personnes. L'exercice d'une activité professionnelle requiert une autorisation de l'Office de l'économie du canton de Berne. Cela concerne aussi celles et ceux qui ont trouvé un travail sans difficulté dans leur entourage. A ce jour, l'Office de l'économie a délivré 204 autorisations. La plupart des emplois trouvés sont dans des domaines saisonniers, comme l'agriculture ou la restauration. Selon Christoph Ammann, cela peut s'expliquer par l'incertitude sur la suite après une année avec le statut de protection S, incertitude qui dissuade probablement les employeurs d'investir dans la formation de base et dans la formation continue des personnes déplacées à cause de la guerre en Ukraine.

Retrouver un peu de normalité à l'école

A ce jour, quelque 1700 enfants et adolescents ukrainiens ont été intégrés dans les écoles du canton de Berne. Les 63 classes d'accueil et les 33 cours intensifs d'allemand langue étrangère qui ont été mis en place leur permettent de retrouver un peu de normalité après leur périple et de poursuivre leur éducation scolaire.

Pour décharger le personnel enseignant, la PHBern organise un cours d'allemand langue étrangère en ligne à une fréquence régulière pour les enfants et adolescents ukrainiens scolarisés dans des classes ordinaires. Une initiation à l'enseignement de l'allemand langue étrangère est proposée aux enseignantes et aux enseignants qui ne sont pas formés pour cela. En outre, les jeunes Ukrainiens peuvent recourir à une offre de soutien en ligne de la PHBern leur donnant accès aux plateformes éducatives ukrainiennes. Le coût de ces offres est pris en charge par le canton de Berne.

L'appel invitant la population bernoise à proposer une aide dans les écoles a porté ses fruits : plus de 1000 Bernoises et Bernois se sont annoncés en un mois. Une grande action de solidarité est organisée cette semaine par l'Association bernoise des écoles de musique. Dans ce cadre, un très grand nombre d'écoles de musique organisent des concerts caritatifs. L'argent récolté permettra aux enfants ukrainiens d'accéder à des instruments et à des cours de musique.

Dans le degré secondaire II, 140 élèves suivent actuellement une filière de passerelle et 55 sont scolarisés en école moyenne. A cela s'ajoutent 12 classes de passerelle. Dans les écoles moyennes, les jeunes Ukrainiennes et Ukrainiens sont intégrés dans les classes existantes.

L'APEA soutient les enfants et les adolescents sans parents

Parmi les personnes arrivées d'Ukraine dans le canton de Berne se trouvent des mineurs arrivés sans leurs parents biologiques. L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) a connaissance de 205 jeunes dans ce cas. Pour leur assurer le soutien particulier dont ils ont besoin, l'APEA effectue les démarches suivantes :

Elle clarifie leur situation sur tous les plans.
Elle s'efforce de maintenir le contact des enfants avec les membres de leur famille restés en Ukraine. Ces enfants doivent pouvoir rentrer dans leur pays d'origine dès que les circonstances sur place le permettront.
Il faut trouver pour ces mineurs des formes d'hébergement adéquates, répondant à leurs besoins individuels. Les familles qui souhaitent accueillir des enfants et des adolescents arrivés d'Ukraine sans leurs parents doivent obtenir une autorisation à cet effet.
Les enfants et les adolescents arrivés d'Ukraine sans leurs parents ont besoin d'une représentante ou d'un représentant légal. L'APEA étudie les possibilités de curatelle ainsi que d'autres formes de représentation par les accompagnantes et les accompagnants ayant fait le voyage avec les enfants (p. ex. personnel d'encadrement de foyers ukrainiens, autres adultes ayant fait le voyage).
Des places d'accueil supplémentaires
Le canton de Berne s'attend toujours à une hausse du nombre de personnes en quête de protection. Il se prépare à accueillir entre 10'000 et 20'000 personnes d'ici la fin de l'année. Les travaux de construction sur le terrain du Viererfeld seront achevés ces prochaines semaines, suite à quoi les unités d'habitation mobiles seront progressivement préparées pour être mises en service. Ce site pourra accueillir jusqu'à un millier de personnes. Le coût des travaux a été devisé à 10 millions de francs environ, dont une partie sera récupérée lors du démantèlement du site. Il est pour le moment impossible d'estimer les coûts de fonctionnement car ils sont directement liés au taux d'occupation et à la durée de mise à disposition des logements.

Hotline pour les familles d'accueil et les personnes en quête de protection

Le canton de Berne met une hotline à la disposition des familles d'accueil et des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 8h à 17h. Téléphone : 031 636 98 80 ; courriel : ukraine.gsi@be.ch

Le Conseil-exécutif rejette l'initiative en faveur d'un congé parental cantonal

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de rejeter l'initiative "Pour un congé parental cantonal" sans contre-projet. Même si le congé parental a des effets bénéfiques pour la famille ainsi que pour l'égalité entre la femme et l'homme et qu'il est établi dans de nombreux pays, le gouvernement estime qu'une solution unique réglementée au niveau national serait plus judicieuse. Par ailleurs, le projet porté par l'initiative engendrerait des coûts supplémentaires conséquents.

L'initiative "Pour un congé parental" déposée le 30 avril 2021 par le comité d'initiative "Congé parental" a abouti avec 19'802 signatures valables. Conçue en termes généraux, elle demande l'introduction dans le canton de Berne d'un congé parental de 24 semaines afin d'aider les parents à développer la relation avec leurs enfants, d'améliorer la conciliation entre famille et métier et de faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Validité de l'initiative confirmée

Se fondant sur une analyse approfondie, le Conseil-exécutif conclut à la validité de cette initiative : elle respecte les principes de l'unité de la forme et de l'unité de la matière, et elle est exécutable et compatible avec le droit fédéral supérieur. De plus, les cantons disposent d'une compétence normative pour introduire un congé parental dès lors qu'ils poursuivent un but d'intérêt public non réglé de manière exhaustive par le droit fédéral, comme c'est le cas de l'égalité entre la femme et l'homme ou de la protection de l'enfance.

Un cadre favorable pour les familles

Le Conseil-exécutif tient à ce que le canton offre un cadre favorable pour les familles. Il soutient de ce fait le principe de l'introduction d'un congé parental. Des études mettent en évidence les effets bénéfiques du congé parental sur la vie familiale et sur l'égalité entre la femme et l'homme. D'ailleurs, les États membres de l'UE sont tenus d'accorder un congé parental aux mères et aux pères qui travaillent et ce droit est également établi depuis longtemps dans les pays de l'OCDE.

Une réglementation uniforme au niveau fédéral
L'introduction d'un congé parental est également en discussion dans les cantons de Vaud, du Tessin, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Dans le canton de Zurich, une initiative sur le sujet a été rejetée par le peuple le 15 mai 2022. Pour le Conseil-exécutif, une solution unique réglementée à l'échelle nationale serait plus appropriée que des réglementations cantonales différentes. Le gouvernement bernois estime par ailleurs opportun d'attendre les conclusions du rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 21.3961 "Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices".

Coûts supplémentaires non finançables

Le Conseil-exécutif évalue à quelque 200 millions de francs le coût annuel brut de l'introduction d'un congé parental de 24 semaines au total. Ce coût supplémentaire conséquent ne pourrait être compensé qu'en partie par la hausse des recettes fiscales due à l'augmentation du taux d'activité et à la diminution des dépenses sociales. Pour que l'initiative puisse être mise en œuvre valablement, il faudrait avant tout que les pouvoirs publics, et donc vraisemblablement le canton, assument les coûts résiduels. Compte tenu du contexte tendu et incertain dans lequel s'inscrit la politique financière, le gouvernement ne veut pas s'engager dans une telle voie. Pour ces raisons, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de rejeter l'initiative sans contre-projet.

Création d'espaces de détente grâce au libre accès aux rives des lacs et des rivières

Le dimanche 6 juin 1982, les Bernoises et les Bernois disaient oui à l'initiative populaire visant l'élaboration d'une loi sur un libre accès aux rives des lacs et des rivières. Depuis, plusieurs centaines de kilomètres de chemins de rives et de surfaces libres ont été aménagées dans le canton, offrant à la population des espaces de détente et de loisirs variés. Depuis 40 ans, le canton de Berne joue un rôle de pionnier dans la création d'accès aux rives des lacs et des rivières et dans la protection du paysage des rives.

Bienne, chemin de rive et surface libre Beau Rivage (Photo: B. Devènes)

Environ 90 communes riveraines de l'Aar en aval du lac de Brienz et des cinq grands lacs du canton sont concernées par les dispositions de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR). Pour s'y conformer, elles élaborent des plans de protection des rives, elles aménagent des chemins de rives et des espaces libres et elles œuvrent à la préservation de rives naturelles. Responsables de l'entretien de ces mesures au sens de la LRLR, elles sont soutenues par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire dans l'élaboration des plans de protection et par l'Office des ponts et chaussées pour l'établissement des projets, la réalisation et l'entretien des infrastructures.

Des rives offertes à la promenade sur une distance allant du Jura bernois à Paris

Ces 40 dernières années, les 90 communes concernées ont établi leurs plans de protection des rives et y ont instauré 470 kilomètres de chemins de rives et 11'000 ares de surfaces libres, qui servent désormais d'espaces de détente à la population locale et aux touristes.

Quelque 90 % des chemins de rives planifiés ont été réalisés sur une longueur totale qui correspond à la distance séparant le Jura bernois de Paris. Ces chemins, généralement signalés comme chemins pédestres, sont situés à proximité immédiate de la rive, dont ils assurent l'accès aux promeneurs et promeneuses. Par essence, un chemin de rive offre un lien direct avec l'eau et permet de profiter au plus près de la nature.

Des espaces de loisirs sur une surface équivalant à 126 terrains de football

Les surfaces libres sont mises à disposition pour le délassement et les activités sportives et aquatiques. Il s'agit d'aires de repos et de places de pique-nique avec foyers, terrains de jeux et accès aisé à l'eau pour les baigneurs. Près de 80 % des surfaces libres planifiées dans le canton de Berne sont déjà réalisées, soit l'équivalent de 126 terrains de football ou de la taille de la vieille ville de Berne.

Depuis 1994, le canton a contribué à la réalisation des mesures prévues par la LRLR pour un montant de près de 38 millions de francs et pour un volume de construction de quelque 50 millions de francs.

Que reste-t-il à faire ?

Il reste actuellement un total de 40 kilomètres de rives et 2000 ares de surfaces à aménager. Ces espaces se situent sur 43 communes, principalement sur les rives des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne, mais aussi le long de l'Aar. Environ 10 kilomètres de chemins de rives et 170 ares de surfaces libres supplémentaires devraient être réalisées d'ici 2028. On ignore en revanche la date à laquelle les tronçons restants seront terminés et le coût des travaux correspondants.
Les raisons pour lesquelles l'aménagement des chemins de rives et surfaces libres n'est pas terminé sont multiples et diverses. Chaque projet doit en particulier relever le défi de concilier des intérêts divergents. Il s'agit notamment de garantir un accès libre aux rives des cours d'eau sans empiéter sur les prérogatives des propriétaires fonciers. Dans le cadre de ses compétences, le canton de Berne soutient les communes dans la réalisation des tronçons restants.

Informations sur le géoportail

Le géoportail du canton propose une carte des "Chemins de rives et surfaces libres selon la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR)" qui présente les chemins et surfaces déjà aménagées. La carte indique également les échéances de réalisation des surfaces et chemins restants : Offre de cartes - Géoportail du canton de Berne

Informations complémentaire et exemples de réalisations : Rives des lacs et rivières (be.ch)

Lancement du programme de dépistage du cancer du côlon dans le canton de Berne

Le nouveau programme de dépistage du cancer du côlon débutera le 1er juin 2022 sous la houlette de la Ligue contre le cancer des deux Bâle et en collaboration avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration.

Le cancer du côlon est le deuxième type de cancer le plus fréquent chez les femmes et le troisième chez les hommes. En Suisse, une personne sur 25 développe un cancer du côlon au cours de sa vie. Les programmes de dépistage précoce représentent une mesure de prévention efficace, car ils permettent de détecter les tumeurs bénignes avant même l'apparition de symptômes. Leur efficacité n'étant plus à démontrer d'un point de vue scientifique, il est important de proposer à la population des examens réguliers, car ils peuvent sauver des vies. C'est pourquoi la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a chargé la Ligue contre le cancer des deux Bâle, déjà responsable de programmes similaires dans d'autres cantons, de développer une offre de dépistage systématique du cancer de l'intestin. *"La finalité du programme de dépistage du cancer colorectal est de permettre aux Bernoises et aux Bernois de plus de cinquante ans d'accéder facilement à des examens de dépistage et ainsi d'éviter les souffrances et les traitements lourds causés par une détection tardive"*, explique Viviane Hess, docteure en médecine et responsable du programme auprès de la Ligue contre le cancer des deux Bâle. *"La mise en œuvre adaptée au terrain est garantie par le comité d'experts formé de médecins et pharmaciens engagés par le canton. Ces spécialistes collaborent étroitement avec la direction du programme et se réjouissent elles aussi de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens bernois cette offre médicale si importante de manière facilement accessible"*, précise-t-elle.

Les Bernoises et les Bernois de 50 à 69 ans peuvent participer au programme

"Le risque d'être atteint d'un cancer du côlon augmente à partir de la cinquantaine. Le programme de dépistage est donc axé sur les habitantes et les habitants du canton de Berne âgés de 50 à 69 ans ", explique Barbara Grützmacher, médecin cantonale. Deux méthodes fiables sont utilisées : le test de recherche de sang occulte dans les selles (FIT pour fecal immunochemical test) à renouveler tous les deux ans, et la coloscopie, tous les dix ans. L'assurance obligatoire des soins prend en charge les coûts du dépistage pour les femmes et les hommes âgés de 50 à 69 ans. Si l'examen a lieu dans le cadre du programme, il n'est pas soumis à la franchise et seule la quote-part de 10 % est facturée. Au cours des six prochaines années, des courriers seront envoyés de manière échelonnée aux personnes du groupe cible pour les inviter à participer au programme. Ces personnes peuvent aussi demander à tout moment à le rejoindre: la méthode la plus simple consiste à se rendre sur www.screening-be.ch pour demander une invitation personnelle. Elles peuvent aussi s'enregistrer directement en ligne, soit de leur propre initiative, soit sur les conseils de leur médecin, de leur pharmacienne ou pharmacien ou de leur gastro-entérologue.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)
Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch
Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE
Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

11 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville
Du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai, les catéchumènes de 11H vivront un camp de confirmation à Bâle. Merci de prier pour eux et de venir les entourer pour le culte du 5 juin.
Dimanche 29 mai
10h, culte régional à l'église de Nods,
Marco Pedroli, pasteur
Mercredi 1er juin
10h, prière et partage biblique à la salle Schwander
14h30, chant à la maison de paroisse
Du 1er juin au 8 juillet, Serge Friedli de La Neuveville expose ses peintures à l'huile au secrétariat de la Grande-Rue 13. Nous vous invitons à découvrir cette exposition ouverte tous les matins, sauf le mardi.
Mardi 7 juin
20h, maison de paroisse, conférence : "Exit et soins palliatifs : quelles collaborations ?" Avec Jean-Jacques Bise, co-président Exit romandie et Grégoire Gremaud, médecin-chef à Mon Repos, Entrée libre.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee
Sonntag, 29. Mai
10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Pfrn. Sigrid Wübker und Miriam Vaucher (Musik).
Pikettdienst
23. Mai bis 5. Juni: Pfrn. Sigrid Wübker (079 936 17 57)
www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville
Messe dominicale
Dimanche 29 mai, 7e dimanche de Pâques, à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Assemblée de paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse
Lundi 20 juin à 20h dans la grande salle sous l'église Notre-Dame de l'Assomption, Mornets 15, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles
Dimanche 29 mai
Culte à Nods, 10h (exceptionnellement pas de service de voiture)
Culte de baptême et de confirmation
Dimanche 5 juin, 10h, à Diesse pour les jeunes du Plateau et à la Blanche-Eglise pour les jeunes de La Neuveville
Service de voiture
9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods
Dimanche 29 mai
10h, Nods, culte régional.
Mardi 31 mai
9h, cure, lecture biblique et prière.
Dimanche 5 juin
Pentecôte, 10h, confirmation à Diesse et à La Neuveville. 0Nous aurons la joie d'entourer Alice Stauffer et Maxence Holzmann de Nods.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville
Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne
Chemin des Ecluses 33, 2502 Bienne
Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Instantané !

Dans l'entre-deux

Le dimanche après l'Ascension est celui de l'absence et de la promesse. Jésus est monté au ciel, il s'est retiré de la proximité physique. Il n'est plus parmi les humains. La partie visible de sa résurrection a pris fin. Jésus n'est plus dans le monde. Le monde est orphelin de Dieu. Il tourne sans Dieu. Les hommes sont livrés à eux-mêmes, à leurs démons et à leurs malheurs, mais aussi à leurs solidarités et à leurs espérances.

Les écritures affirment que Jésus règne à la droite de Dieu et qu'il reviendra. En attendant, il laisse un vide insupportable. Nous crions à Dieu notre abandon, notre solitude, notre peur, notre malheur. L'injustice qui nous tenaille, la faim, la fragilité, l'angoisse humaine et la peur de disparaître.

Nous attendons Pentecôte et le don de l'Esprit, qui de manière mystérieuse nous rendra présent Dieu et son fils. Une présence que nous estimons parfois bien trop discrète. Nous vivons dans l'entre-deux, entre le départ de Jésus au ciel et la venue de l'Esprit, un entre-deux qui caractérise notre situation sur terre. Dieu n'est pas visible, il nous échappe, nous ne pouvons jamais le saisir et pourtant il nous laisse l'espérance et un souffle d'amour et de reconnaissance.

Le nom du dimanche entre l'Ascension et Pentecôte est celui d'"EXAUDI". Ce qui signifie "écoute". Il reprend les mots du Psaume 130 : " Ecoute Seigneur ma plainte et ma supplication " Il nous invite à crier à Dieu notre détresse, notre révolte et aussi à chanter notre espérance.

Marco Pedroli, pasteur

Pouvoir tout dire et être écouté
Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.
Aide par mail: www.143.ch
Tel 143 La Main Tendue

DONNER LE SANG SAUVER DES VIES
transfusion.ch